



Déclaration FSU de l'Ain

CTSD du mardi 22 janvier 2019

Madame l'Inspectrice d'Académie du département de l'Ain,

A l'occasion de cette nouvelle année, la FSU 01 souhaite à toutes et à tous, une année pleine de progrès pour l'Education Nationale.

Lors des élections professionnelles de décembre, les personnels ont confirmé la FSU comme première organisation syndicale dans l'Education Nationale. Les élus du personnel sont conscients de la responsabilité que cela leur donne. Mais ils sont aussi conscients de la place de simples figurants que veut leur laisser le ministre. Le modèle de dialogue social de notre ministre est à cet égard loin d'être exemplaire, avec des annonces médiatiques qui prennent sans cesse tout le monde de cours et une « école de la confiance » qui n'en a que le nom. Mieux même, le projet de loi Blanquer voudrait faire taire les personnels : drôle de confiance !!!

Le ministre de l'Éducation ne recule devant aucun paradoxe. Avec #pasdevague, les enseignants dénonçaient le manque de soutien de leur hiérarchie face aux violences. Jean-Michel Blanquer répondait par un discours prétendant restaurer l'autorité des professeurs et ne rien occulter des incidents produits dans les établissements. Cherchant à vendre sa réforme contestée du bac et du lycée, il a fait la publicité de la place donnée à l'oral dans l'éducation des jeunes, expliquant l'intérêt de posséder la maîtrise d'un discours construit et argumenté. Mais pour le ministre, la parole n'est bienvenue que dans le cadre qu'il lui fixe et les critiques sur sa politique éducative sont jugées intempestives. Pour mettre bon ordre à cela, Jean-Michel Blanquer propose dans son projet de loi dite de la « confiance » d'introduire, dès l'article 1, la notion d'exemplarité de la communauté éducative, laissant brandir la menace de sanctions envers ceux qui useraient un peu librement de la parole.

Nous y voyons la volonté du ministère de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives. Nous rappelons notre attachement aux statuts et à la loi qui obligent les personnels de l'Education nationale à se conformer aux instructions (art.28) aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art.26), à la neutralité (art.25) mais pas à la réserve. Fonctionnaires citoyens et non sujets, la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général. Nous n'y renoncerons pas et nous appelons l'ensemble des personnels et l'ensemble de toutes celles et ceux qui ont à cœur de défendre le service public, à protester contre cette atteinte aux libertés publiques.

Récemment, les critiques formulées sur les projets de programmes du lycée au Conseil supérieur de l'Éducation ont été balayées d'un revers de main. Traitée par la menace ou le dédain, la voix des enseignants résonne mal aux oreilles du ministre. C'est pourquoi nous appelons à la mobilisation ce jeudi 24 janvier dans tous les collèges et lycées.

Pour les lycées et collèges, les raisons de la colère ne manquent pas!

Tout d'abord, nous dénonçons l'absence de constat de rentrée, ce qui interdit depuis des années aux représentants du personnel de connaître la DHG effective des établissements, et de connaître seulement leur structure lors de la prévision de rentrée. On parlera donc d'évolution de prévision à prévision...

Les prévisions en collège : suppressions d'Heures postes correspondant à presque 8 postes à la rentrée 2019 et augmentation significative de la part d'HSA, classes surchargées, On arrive à 27 élèves en moyenne (contre 24,5 en 2014) et 60 % des collèges comptent plus de 27 élèves en moyenne par division (il n'y en avait pas en 2014). Et le seuil est passé de 29 à 30 élèves en 6ème...

Réforme du lycée dévastatrice, qui appauvrira l'offre de formation, particulièrement pour les lycées qui ne peuvent pas se mettre en réseau (et c'est le cas de la majorité des lycées de l'Ain). Et la réforme du baccalauréat qui va changer les lycées en usines à évaluation et le premier diplôme national de l'enseignement supérieur en une multitude de diplôme "maison".

Concernant la réforme de la voie professionnelle, le calendrier ministériel pour imposer sa réforme est incompatible au bon fonctionnement des établissements. Il ne permettra ni d'accueillir correctement les nouveaux élèves orientés vers la voie professionnelle, ni de former sérieusement les personnels aux nouvelles pratiques pédagogiques imposées par l'institution. Les personnels de la voie professionnelle, dont les votes se sont portés en majorité sur les syndicats refusant cette réforme, sont très inquiets sur deux points : la qualité de la formation réduite à 30 h semaine qui sera délivrée aux élèves, l'aggravation de leurs conditions de travail avec les élèves.

Sans compter les pertes salariales, la remise en cause du paritarisme et des CHSCT et la 2^{ème} HSA qui devrait redevenir obligatoire...

Ces attaques dénaturent nos métiers et nuisent aux conditions d'étude de nos élèves.

Pour terminer, nous attirons, encore une fois, votre attention sur les ULIS collège et lycée du département : la situation des effectifs demande des réponses à la hauteur avec des créations de postes ! Nous comptons avoir, aujourd'hui, des annonces en ce sens.